



Ville de Mèze

N° 185

ARRÊTE MUNICIPAL

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. ALBERT Emmanuel, demeurant 5 rue Privat à MEZE,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement 5 rue Privat, le samedi 15 avril 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à stationner sur la place réservée « sauf service » située rue Privat à l'entrée du jardin André Montet, samedi 15 avril 2023, de 10h00 à 16h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 48 heures avant minimum par M. ALBERT Emmanuel, demeurant 5 rue Privat à MEZE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 48 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 7 avril 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

